



Compte-rendu du Conseil Municipal

Conseil du 24 avril 2015

L'an deux mil quinze, **le vingt-quatre avril** à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de *BESSONCOURT*, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de *M. Guy MOUILLESEAUX*, Maire.

Présents: G. MOUILLESEAUX, E. RUYER, F. RABIER, T.BESANCON, P. ARRIGHI, L. FAIVRE, C. JECKER, C. KILQUE, R. KHOUCHANE, L. NGUYEN DAÏ, L. SIBRE

Excusés : I. GIGOS (proc. à E. RUYER), A.M KARRER (proc. à F. RABIER), D. BALON (proc. à G. MOUILLESEAUX)

Absents : L. SLIMANI

Madame Céline JECKER a été nommée secrétaire.

Validation de l'Avant-Projet Définitif de la salle des fêtes communale

Le Maire présente l'Avant-Projet Définitif de la future salle communale et de la salle des agrès.

L'architecte propose un parking de 16 places à côté de la cuisine de la salle des fêtes, le conseil est d'accord avec cette option.

La salle des fêtes aura une surface de 281 m² et la salle attenante 100 m², nous pourrons donc utiliser une salle de 381 m².

Le patio sera doté d'un bel espace vert et d'une belle luminosité.

La salle des agrès a une surface de 144 m² et la salle attenante (salle polyvalente) 60 m². Le conseil souhaite revoir l'aménagement de cette salle : le coin cuisine serait supprimé ainsi qu'une des 2 portes pour pouvoir y installer des wc accessibles dans cette salle sans diminuer la surface de 60m². (Éventuellement diminuer la salle des agrès)

Une ouverture dans la salle des fêtes est à prévoir côté patio (ouverture porte de sécurité) qui sera utilisée que ponctuellement ou pour les approvisionnements.

Les utilisations des différentes salles sont évoquées :

- Salle polyvalente sera utilisée pour les cours de yoga, STEP, gym... suivant le nombre de participants, si cette salle est trop petite, la salle communale 2 sera utilisée. Cette salle pourra accueillir les associations pour des réunions...
- La salle communale 2 pourra être utilisée pour des activités sportives et des repas.
- La salle communale sera utilisée pour des repas (mariages, associations, des lotos, des spectacles...



Au niveau de la salle des fêtes, il est demandé s'il est possible de mettre un 3^e puits de lumière et éventuellement une ouverture côté Nord.

Il est demandé que la salle de 60 m² soit indépendante de la salle des agrès.

L'estrade qui sera utilisée dans la salle des fêtes sera amovible.

Le maire précise que ce projet doit être validé dans son ensemble et que l'architecte acceptera d'étudier les remarques pour d'éventuelles adaptations mineures.

Après avoir revu dans le détail tous les éléments de ce projet, le Maire demande au conseil de valider ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide de valider l'Avant-Projet Définitif 2**
- **Demande au Maire de transmettre à l'architecte les remarques faites lors de l'étude (parking, sanitaires dans la salle polyvalente...)**
- **Autorise le Maire à lancer la procédure de marché**
- **Autorise le Maire à déposer le permis de construire modificatif.**

Divers

Le Préfet du Territoire de Belfort a repris un arrêté portant réglementation des bruits de voisinage dans le département du Territoire de Belfort.

Le Maire propose au Conseil qu'il reprenne également un arrêté municipal se calquant sur les nouveaux horaires d'utilisation des engins bruyants.

L'assemblée propose de modifier uniquement les horaires du samedi (début 14 h à la place de 15 h). Les autres horaires définis dans l'arrêté municipal seront conservés :

8h30 à 12 h et 14 h 30 à 19 h 30 les jours ouvrables

10 h à 12 h les jours fériés

9 h à 12 h et 14 h à 19 h les samedis

Pas d'autorisation le dimanche.

L'arrêté sera pris rapidement et la population informée par Info Express.

La communauté de Communes du Tilleul et de la Bourbeuse a abandonné la prestation balayage des voies communales.

Un devis nous a été proposé pour reprendre cette prestation. Cette prestation sera facturée à la commune 414 € HT par passage. L'entreprise pourrait passer 6 à 8 fois par an.

Séance levée à 21 h 30

Prochain Conseil Municipal vendredi 5 juin 2015 à 20 h.